

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 4 AOUT 2015

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PIGNON Jean-Marc, PERROTIN Joël, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mr PITHOUD Christian procuration à Mr COHENDET, Mme PANINI Béatrice procuration à Mr PIGNON Jean-Marc

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 28/05/2015

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et autorise Mr le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Pays de Maurienne relative à l'accompagnement dans les transports scolaires.

II VENTE D'UN TERRAIN A MR ARNOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre le terrain situé à L'Eglise à Mr ARNOUL Christian et fixe le prix à 0.20 € le m².

III PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après délibération 3 voix pour et 7 voix contre, décide de ne pas donner de participation aux familles pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

QUESTIONS DIVERSES

- ILLUMINATIONS

Afin de continuer l'illumination du village, une commission a été créée pour étudier s'il serait plus souhaitable d'acquérir ou de louer des illuminations

- Mr COHENDET Roger
- Mme BERNARD Isabelle
- Mme VARI Marie-Thérèse
- Mr PIGNON Jean-Marc
- Mr PERROTIN Joël

- FLEURISSEMENT

Mme PION demande au conseil de réfléchir sur une idée de fleurissement pour le reste du village.

- PCS

Mme PION informe le Conseil qu'un travail a été fait avec l'aide de Mr AUBRY, Mr LANGLET et Mr PIGNON afin de préparer une réunion publique courant septembre.

Mme PION rappelle au Conseil que le risque le plus important de notre commune est une crue du torrent du Bugeon, et que le système d'alerte à la population validé par le PCS est le tocsin.

Mr le Maire informe qu'une vidéosurveillance sera mise en place sur le Bugeon afin d'alerter en cas de forte montée d'eau.

Mme PION informe le Conseil qu'il y aurait la possibilité d'alerter la population par SMS et que ce dispositif servirait également de lien entre la mairie et les administrés par exemple (avis de réception de carte identité...)

Le Conseil est d'accord sur le principe et demande à avoir des devis.

- MICRO CENTRALE DU BUGEON

Mr le Maire informe le Conseil des avancées des travaux de la réfection de la conduite forcée.

La mise en place de la conduite a commencé avec trois semaines et demie de retard. L'entreprise TRUCHET qui effectue les travaux du camping du petit Nice à la prise d'eau, affirme qu'il pourra facilement rattraper ce retard.

L'entreprise RAMPAT qui est en charge des travaux du bas (du camping à la Microcentrale) commence début de semaine prochaine

Mme CLEMENT demande s'il ne serait pas souhaitable d'informer les administrés des travaux de la micro pour les rassurer.

Mr le Maire informe qu'à chaque fois qu'il y a une plainte en mairie il fait le nécessaire pour les rassurer et prend contact avec l'entreprise pour faire le nécessaire afin de gêner le moins possible les administrés.

- SENTIERS DE RANDONNEES

Mr le Maire informe le Conseil qu'avec l'aide de Marcel HERICHER Alain COHENDET, Isabelle BERNARD, Jean-Jacques PARISOT les panneaux directionnels du sentier de La Léchère ont été mis en place, que le sentier a été débroussaillé du Pré de foire au Prenet

- AIRE DE JEUX

Le Conseil décide à 9 voix pour et 1 abstention d'installer près des 2 bancs dans le petit parc près de la mairie un jeu pour les enfants (Grimpette Forest)

Mme BERNARD demande s'il ne serait pas possible d'arranger la traversée de route devant chez Mr MASSAT car elle s'est affaissée.

Mr le Maire va prendre contact avec l'entreprise TRUCHET pour voir ce qui pourrait être fait.

Mme VARI signale le comportement dangereux de certains automobilistes qui traversent Le Sujet. Elle va noter leurs numéros de plaque et ramènera ce relevé en mairie pour suite à donner.

Mr le Maire remercie Mr et Mme PERROTIN pour le blason de la Savoie qui a été installé à la Chapelle de Cuchet.

Mr PERROTIN remercie au nom du comité des fêtes la mairie pour l'apéritif organisé au « Petit Nice » suite à la fête de la musique.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 6 août 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 6 août 2015

LE MAIRE.

